

Avis aux organisations participantes



Le 29 octobre 2009

2009-044

AVIS DE MODIFICATION DES DROITS DE NÉGOCIATION

Veillez prendre connaissances des changements suivants qui seront apportés au barème de droits de négociation boursière à compter du 1^{er} novembre 2009, sujet à l'obtention de l'approbation réglementaire.

Le droit de négociation mensuel net généré par les symboles de responsabilité d'un mainteneur de marché en vertu du barème actif/passif est présentement plafonné à 0,00 \$ par courtier. À compter du 1^{er} novembre 2009, si les symboles de responsabilité d'un mainteneur de marché génèrent un droit mensuel net selon le barème actif/passif qui dépasse 20 000 \$ par symbole par mois, le montant excédant 20 000 \$ sera facturé au mainteneur de marché.

Compenser les droits actifs et les rabais passifs par symbole plutôt que par courtier avantagera tous les mainteneurs de marché en empêchant qu'un rabais net généré par la négociation d'un symbole de responsabilité soit contrebalancé par les droits actifs nets générés par la négociation d'un autre symbole de responsabilité.

L'introduction du plafond de 20 000 \$ aura un impact sur moins de 2 % des mainteneurs de marché TSX et vise à mieux faire correspondre les bénéfices d'un tel plafond aux activités de négociation des mainteneurs de marché.

Veillez vous référer au barème des droits de négociation ci-joint qui reflète tous les changements entrant en vigueur le 1^{er} novembre 2009.

Veillez communiquer avec votre gestionnaire de compte TMX pour toute question.

Abigail Etches (416) 947-4476
Andrew Grovestine (416) 947-4798
Stan Grunzweig (416) 947-4724
Michael Taylor (416) 947-4313
f0.416) 947-4313

produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tmx.com



Barème de droits de négociation En vigueur le 1^{er} novembre 2009

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droit d'admission :	5 000 \$ plus TPS
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	60 000 \$ plus TPS 45 000 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	15 000 \$ plus TPS 45 000 \$ plus TPS seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 45 000 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Bourse de croissance TSX	Droits
Droit d'admission :	1 000 \$ plus TPS
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	30 000 \$ plus TPS 22 500 \$ plus TPS seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	7 500 \$ plus TPS 22 500 \$ plus TPS seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 22 500 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droit de base :	1 500 \$ par mois par organisation participante
Transactions d'ouverture :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Transactions à exécution garantie (TEG) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 90,00 \$ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Séance étendue :	0,001 \$ / action / côté
Mainteneurs de marché :	S'applique aux titres dont ils ont la charge
Titres à cours élevés	Droit de 0,0033 \$ par action active Crédit de 0,0033 \$ par action passive
Titres à faibles cours	Droit de 0,0003 \$ par action active Crédit de 0,0003 \$ par action passive
	Aucun droit pour les transactions d'ouverture Les transactions CDM et de périodes étendues sont facturées au tarif normal Les crédits nets des mainteneurs de marché seront appliqués en compensation des autres frais de négociation de la firme et tout crédit résiduel sera remboursé à la firme Les droits nets des mainteneurs de marché selon le barème actif/passif seront en vigueur si ces droits dépassent 20 000 \$ par symbole par mois
	Les mainteneurs de marché des FNB recevront un crédit supplémentaire de 0,001 \$ par action passive pour aider à contrebalancer les frais encourus pour les activités proactives de couverture des FNB



Crédit pour fournir de la liquidité ⁸	Crédit / Action
Volume mensuel passif : X 125 M actions ⁹	0,0029 \$
Volume mensuel passif : 125 M < X 250 M actions	0,0030 \$



Les crédits du rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'option sur FINB de TMX générés par des opérations de couverture seront inclus sur la facture de négociation à la Bourse de Montréal expédiée à la firme du mainteneur de marché d'options sur FINB.

Autres frais

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV
Connectivité (LANX)			Aucun frais ¹⁰
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 \$
Installation – sessions groupées			500 \$ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre ¹⁰	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois
Fournisseur ¹¹	10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois